



Laïcité, lutte contre l'antisémitisme, associations... Pap Ndiaye, la grande explication



Le ministre de l'Education nationale, Pap Ndiaye, a répondu aux questions de L'Express, le 17 mai 2023.

AFP

A la veille du long week-end de l'Ascension, Pap Ndiaye a reçu L'Express rue de Grenelle où trône encore le fameux bureau - et désormais : les fauteuils !, nous précises-t-on - de Jean Zay, son illustre prédécesseur qui exerça entre 1936 et 1939. Quelques heures plus tôt, ce 17 mai, le ministre de l'Education nationale signait un protocole d'accord sur la mixité sociale et scolaire avec le secrétaire général de l'enseignement catholique... Dans un long entretien exclusif à L'Express, Pap Ndiaye défend son plan, qui en a déçu beaucoup par son manque d'envergure : "un petit pas", concède-t-il, mais préférable au "rien". Il revient également sur les polémiques concernant le Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République (qu'on l'accuse de vouloir affaiblir), sur celles concernant les interventions d'associations au sein d'établissements scolaires, ou encore sur le fait que dans certains quartiers, les familles d'élèves juifs ne scolarisent plus leurs enfants dans l'école publique, "parce qu'elles jugent que les conditions d'accueil, de bien-être et de sécurité pour leurs enfants ne le permettent plus". Une situation "inadmissible", pour laquelle il a commandé un état des lieux.

L'Express : Dans un discours de février 2019, Emmanuel Macron avait souhaité "un audit" sur "le départ des enfants juifs de l'école publique" dans certains territoires. Depuis, et malgré les relances, nous n'avions plus de nouvelles. Vous avez récemment dit au *Monde* vouloir vous pencher sur ce dossier. Comment comptez-vous vous y prendre, notamment sans statistiques ethniques ?

Pap Ndiaye : Oh, on peut quand même ! Il est frappant, préoccupant et même inadmissible que dans certains quartiers les enfants juifs ne soient plus scolarisés dans les écoles publiques, non parce qu'ils souhaiteraient aller dans des écoles confessionnelles – je n'aurais rien à y redire –, mais par défaut, parce que les familles jugent que les conditions d'accueil, de bien-être et de sécurité pour leurs enfants ne le permettent plus. Est-ce qu'on peut se satisfaire d'une situation pareille ? Bien sûr que



non. Alors, plutôt que de fermer les yeux et de mettre cette question de côté au prétexte que nous n'avons pas de statistiques ethniques, faisons un état des lieux. Vous savez, les sociologues et autres spécialistes de sciences sociales savent enquêter. Ils vont interroger les familles, les chefs d'établissement ; ils vont regarder l'évolution des effectifs des établissements juifs, par exemple, de Seine-Saint-Denis ou du XIXe arrondissement de Paris. On peut tout à fait faire des études.

Moi, j'ai posé la question à droite et à gauche. Certains me répondent : "Non, c'est tout à fait exagéré. La réalité est beaucoup plus complexe." Mais j'ai aussi lu des témoignages beaucoup plus sombres concernant certaines villes. Donc, faisons un audit. J'ai demandé au Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République de se pencher sur cette question dans le cadre de l'élargissement de ses missions. Ce n'est pas le seul chantier, mais c'est un exemple qui me semble être particulièrement frappant et, répétons-le, inadmissible.

Justement. L'élargissement des missions du Conseil des sages, la nomination de nouveaux membres et le changement de certaines règles ont créé la polémique... Certains craignent que vous ne vouliez diluer, affaiblir cette instance. Que répondez-vous ?

C'est tout simplement faux. Prenons les choses dans l'ordre. Concernant l'élargissement des missions du Conseil des sages, de la laïcité et des valeurs de la République, d'abord. Je considère qu'une bonne partie du travail doctrinal sur la laïcité a été faite – la présidente du Conseil, Dominique Schnapper, le reconnaît volontiers, d'ailleurs. Ce qui doit nous mobiliser plus encore désormais : ne pas nous contenter de faire respecter la laïcité – même si elle doit l'être –, mais aussi la faire comprendre et aimer. C'est caractéristique concernant la loi de 2004 sur l'interdiction des signes ostentatoires à l'école. Ce n'est qu'un des volets de la laïcité, mais c'est un volet important. Quand je visite des établissements, je suis frappé que, même devant le ministre, beaucoup d'élèves ne font pas semblant d'être pour cette loi. Ils nous disent qu'elle "mord sur leurs droits individuels" ! Dans un collège que j'ai visité récemment, ils étaient cinq ou six – plutôt des filles – à s'exprimer sur le sujet, et je voyais les autres opiner du chef. Massivement. Cela va dans le sens de ce que nous indiquent les sondages auprès des jeunes sur cette question.

Face à cela, nous ne pouvons pas nous contenter de dire la règle, puis de sanctionner ses contrevenants. La mission de l'école est d'être aussi dans la pédagogie. Donc, oui, j'ai dit au Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République d'articuler cette question de la laïcité à d'autres – comme le racisme, l'antisémitisme, les discriminations – pour éviter qu'elle ne flétrisse. Ces questions ne diluent pas la laïcité, elles peuvent au contraire faire en sorte que les jeunes y adhèrent.

On vous reproche également d'avoir institué un nouveau mode de fonctionnement : le Conseil ne peut plus s'autosaisir. Tout doit désormais passer par vous...

Mais enfin, si le Conseil considère qu'une question est importante, il me propose de s'en saisir. Et moi, je dirai oui ! Je n'affaiblis pas le Conseil, je le renforce : il n'avait aucune existence réglementaire. Moi, j'ai signé les textes nécessaires. On a retouché, mais très peu, le projet initial. Par ailleurs, depuis la création de ce Conseil en 2018, une administration de la laïcité est née, avec la création des équipes "valeurs de la République" : plus de 600 personnes à travers tout le territoire. J'ai même renforcé ces équipes là où c'était nécessaire. Le Conseil est très important – il s'empare de sujets à moyen terme, réfléchit, me conseille –, mais il n'est pas l'administration de la laïcité. A 20 personnes, il n'y suffirait pas, bien entendu. La création d'une administration de terrain sur le sujet est une évolution extrêmement positive.

Vous disiez tout à l'heure que la loi de 2004 était "un volet important" de notre



laïcité. Quand cinq intellectuels français avaient, en 1989, exhorté à ne pas laisser des jeunes filles aller à l'école voilées*, le politologue Alain Policar – que vous venez de nommer au Conseil des sages – avait dénoncé leur vision d'"une République fétichisée, inattentive à la persistance des discriminations".

Alain Policar est pour la loi de 2004 sur les signes ostentatoires dans les écoles et les établissements scolaires. Il précise juste qu'elle est dérogatoire à la loi de 1905 – laquelle n'empêche en rien le port de signes ostentatoires religieux dans l'espace public. La France a considéré, en 2004, qu'il fallait un régime dérogatoire à l'école, car nous avons là affaire à des mineurs, dans un processus d'apprentissage de connaissances qui exige une forme de neutralité religieuse et philosophique. Alain Policar ne remet en cause ni la loi ni sa philosophie. Je considère qu'une institution comme le Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République peut abriter en son sein des sensibilités différentes qui se rejoignent sur l'essentiel.

Récemment, deux interventions menées par des associations dans des collèges parisiens ont suscité la polémique. L'une par l'association Lallab (qui pourfend la loi de 2004 au nom de la "lutte contre l'islamophobie") et une par l'association Outrans – séances qui se sont mal déroulées au point que le collège a dû arrêter les frais. Ne faut-il pas mettre le holà à ces interventions associatives ?

Ces cas sont rarissimes, et nous ne devons pas laisser entrer dans l'école des associations qui font du prosélytisme ou qui portent des discours contre les lois de la République. Les nombreuses associations qui interviennent en milieu scolaire respectent les principes de laïcité et de neutralité. Imaginez que l'école doive fermer ses portes et devenir complètement étanche à la société... Franchement, je ne pense pas que ce soit une très bonne idée.

N'y a-t-il pas des cours d'instruction civique pour apprendre l'égalité des droits ?

Vous savez, les associations, ce n'est pas *open bar* ! Il y a un double processus d'agrément : un processus national et un agrément académique pour des associations généralement plus locales. Les responsables d'établissement sont invités à se tourner vers l'offre des associations labellisées par nos services. Mais il y a deux bémols à cela. D'une part, ce n'est pas une obligation : les chefs d'établissement peuvent choisir des associations non agréées. Et, par ailleurs, il peut arriver qu'une association agréée sous-traite, faute de forces, l'activité à une autre, plus problématique. Sur les 60 000 écoles et établissements scolaires, je ne peux pas garantir la qualité homogène des intervenants. Mais il faut évidemment redoubler d'attention.

Travaillez-vous à quelque chose en la matière ?

Il faut certainement préciser plus nettement les conditions d'intervention des associations en milieu scolaire. On est en train de réfléchir au bon dosage. Il ne faut pas ajouter une strate bureaucratique supplémentaire dont les chefs d'établissement n'ont franchement pas besoin. Mais, oui, il faut qu'ils aient des lignes de direction plus strictes et que leurs possibilités de choix soient mieux encadrées. Nous sommes aussi en plein travail de péréquation budgétaire, puisque nous finançons des associations à hauteur de 52 millions d'euros annuels. Tout cela s'inscrit dans le même processus de vigilance renforcée.

En septembre 2021, le président Macron avait préconisé plus d'autonomie pour des écoles à Marseille : ce programme porte-t-il ses fruits ?

Depuis dix-huit mois, les 72 établissements concernés se sont engagés les uns après les autres dans cette expérimentation, et, à partir de l'automne prochain, nous aurons un premier bilan. Mais les premiers retours d'ordre qualitatif sont extrêmement positifs à la fois sur la démarche et l'objectif. La démarche consiste à remettre tout le monde



ensemble, surtout après les années de crise sanitaire, etc. C'est l'ensemble des acteurs la communauté éducative qui se remettent à réfléchir, non pas pour une énième parlote sur l'école en France, mais pour discuter par exemple de l'école des enfants du quartier, dans le 11^e arrondissement de Marseille. On leur demande de nous décrire l'école de leurs rêves : c'est un processus, qui en lui-même, est intéressant. En tout cas, la méthode est en elle-même très bonne, parce qu'on donne de l'autonomie aux gens, et c'est un point crucial. D'ailleurs, toutes les études vont dans le même sens : il faut donner de l'autonomie aux écoles, aux établissements.

Ce sera difficile de convaincre certains syndicats enseignants sur ce point-là...

Je connais ces résistances, mais plutôt que de se référer, quand on parle d'autonomie, à une tradition de libéralisme et de guerre de tous contre tous, je les renvoie à la nouvelle gauche, à la deuxième gauche. Après 1968, il y avait des syndicats, des associations de professeurs qui réfléchissaient sur la façon de créer plus d'autonomie : comment ouvrir un peu le corset de l'Education nationale. Cette réflexion s'est poursuivie après 1981. Personnellement, je me reconnais dans cette vision s'appuyant sur une tradition proche de la deuxième gauche, plus décentralisatrice, moins jacobine : je suis convaincu que cette vision parle plus au monde des professeurs qu'un discours emprunté au libéralisme à l'anglo-saxonne. D'ailleurs, dans le cadre du CNR éducation, la démarche est étendue à tout le pays, et des milliers de projets émanent des équipes éducatives.

Vous êtes arrivé à la tête du ministère de l'Education nationale il y a tout juste un an. Est-ce plus ou moins dur que ce à quoi vous vous attendiez ?

Je n'ai jamais cru que ce serait facile. J'aurais été d'une naïveté colossale, d'autant plus qu'il s'agit d'un ministère qui a la réputation d'être très difficile. Ce qui est plus dur, c'est au point de vue personnel, notamment les attaques dont je suis injustement la victime.

Les politiques sont tous attaqués...

Je trouve qu'il y a un niveau, quand même... Et ça, c'est plus dur que ce que j'imaginai. En revanche, le ministère de l'Education nationale a une caractéristique, c'est sa très grande administration. C'est une énorme et très belle machine, où l'on rencontre des gens de très grande qualité, qui travaillent beaucoup. On est très loin du mammoth que l'on décrit.

Certains disent pourtant qu'il est très difficile de pouvoir vraiment aller au bout des changements...

C'est bien pour cela qu'il faut piloter cette administration, à l'aide d'un cabinet, avec une stratégie, en faisant de la politique. Quand cette belle machine se met au service de quelque chose, elle le fait très bien, en accomplissant un gros travail : c'est une aide pour moi, et non un frein ! Je ne vous dis pas que tout est parfait, mais il y a beaucoup de pays qui nous envient notre Education nationale. On est capable de mettre à l'école tous les matins 12 millions d'enfants, ce n'est pas rien. Soit 20 % de la population qui franchit les grilles des écoles et établissements chaque jour. Et, pendant le Covid, on a vu ce qu'une école fermée pouvait donner... C'est une fierté de pouvoir être à la tête de ce ministère.

* *"Profs, ne capitulons pas !"*, par Elisabeth Badinter, Régis Debray, Alain Finkielkraut, Elisabeth de Fontenay et Catherine Kintzler, *Le Nouvel Observateur* du 2 novembre 1989.

